

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes
Sud Luberon

Séance du 16 avril 2026

Date de convocation : 03 avril 2026
Date d'affichage : 03 avril 2026

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 40
Nombre de voix exprimé : 41

L'an deux mille vingt-six et le seize avril,

À dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le conseil communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-François LOVISOLO, président,

Présents :

M. Régis AUDIBERT, M. Michel AURIOL, M. Alain BEDOS, M. Thierry BENOIT, Mme Valérie BOISGARD-BOUCHER, M. Jean-Marc BRABANT, M. Jean-Baptiste CALAC, M. Paul COPETE, Mme Géraldine COUTON, M. Géraud DE SABRAN PONTEVES, Mme Mariane DOMEIZEL, M. Jean-Claude DOSSETTO, M. Alain FERETTI, M. Rémy FRANCESCHI, M. Grigori GERMAIN, M. François-Xavier GUISSPENGLER, M. Marc JAUBERT, Mme Martine KOSTRZEWA, M. Thierry LACROIX, Mme Nathalie LÉBOUC, Mme Emma LEON, M. Jean-François LOVISOLO, Mme Séverine MAUGAN CURNIER, M. Christophe MAZZOTTI, Mme Karine MOURET, Mme Carol PIZZALA, Mme Michèle REYNIER, M. Gregory RISBOURG, M. Jean-Louis ROBERT, Mme Caroline ROZENCWAIG-BLANC, Mme Rahma SALAMANI, M. Nicolas SALERNO, M. Robert TCHOBDRENOVITCH, Mme Hélène THERY PIGASSOU, M. Christian VACHIER-MOULIN, M. Patrice VARAIRE, Mme Martine VAUX, M. Michel VELLARD, Mme Bernadette VITALE, M. Adrien VOGEL

Procurations :

Mme Marie-Joelle GUEGUENIAT donne procuration à M. Michel AURIOL

Absents et excusés :

Aucun

Mme Emma LEON a été nommée secrétaire de séance

Objet de la délibération n° 2026-013
Election des vice-présidents de la Communauté de Communes Sud Luberon

Rapporteur : M. Jean-François LOVISOLO

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-7, L. 5211-2, L. 5211-6 et L. 5211-10,

Considérant ce qui suit :

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, le cas échéant, d'autres membres.

Il est précisé qu'en vertu des articles L. 5211-2 et L. 2122-7 et suivants du même code, les vice-présidents de l'établissement public de coopération intercommunale sont élus par l'organe délibérant parmi ses membres, au scrutin secret uninominal, à la majorité absolue aux deux premiers tours puis, le cas échéant, à la majorité relative au troisième tour.

Le conseil communautaire ayant préalablement fixé le nombre de vice-présidents à six (6) par délibération distincte, il a été appelé à procéder à l'élection de ces vice-présidents de la Communauté de Communes Sud Luberon.

Le président de séance a invité le conseil communautaire à faire acte de candidature.

Se sont déclarés candidats :

- A l'élection du 1^{er} vice-président : Mme Nathalie LÉBOUC ;
- A l'élection du 2^{ème} vice-président : M. Jean-Marc BRABANT ;
- A l'élection du 3^{ème} vice-président : Mme Séverine MAUGAN-CURNIER ;
- A l'élection du 4^{ème} vice-président : M. Adrien VOGEL ;
- A l'élection du 5^{ème} vice-président : Mme Emma LEON ;
- A l'élection du 6^{ème} vice-président : M. Alain FERETTI.

Il a été procédé à l'élection des vice-présidents au scrutin uninominal secret.

Après dépouillement, les résultats du 1^{er} tour ont été les suivants :

	1^{er} vice-président	2^{ème} vice-président	3^{ème} vice-président	4^{ème} vice-président		5^{ème} vice-président	6^{ème} vice-président
Noms des personnes ayant recueilli des suffrages	Mme Nathalie LÉBOUC	M. Jean-Marc BRABANT	Mme Séverine MAUGAN-CURNIER	Adrien VOGEL	M. Alain FERRETI	Mme Emma LEON	M. Alain FERRETI
Nombre de conseillers communautaires en exercice	41	41	41	41		41	41
Nombre de conseillers présents	40	40	40	40		40	40

Le délai de recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois à compter de la publication de la présente délibération.

Nombre de votants	41	41	41	41	41	41
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	41	41	41	41	41	41
Nombre de bulletins blancs	4	5	4	3	2	3
Nombre de bulletins nuls	1	0	0	0	0	0
Nombre de voix obtenues	36	36	37	37	1	39
						38

Le conseil communautaire, ouï cet exposé et après en avoir procédé à l'élection des six (6) vice-présidents au scrutin secret, décide :

- **De proclamer**, après avoir constaté qu'ils ont obtenu la majorité absolue au premier tour :
 - Mme Nathalie LÉBOUC élue 1^{er} vice-présidente ;
 - M. Jean-Marc BRABANT élu 2^{ème} vice-président ;
 - Mme Séverine MAUGAN-CURNIER élue 3^{ème} vice-présidente ;
 - M. Adrien VOGEL élu 4^{ème} vice-président ;
 - Mme Emma LEON élue 5^{ème} vice-présidente ;
 - M. Alain FERETTI élu 6^{ème} vice-président, de la Communauté de Communes Sud Luberon ;
- **De prendre acte** de leur installation immédiate en qualité de vice-présidents dans leurs fonctions ;
- **D'autoriser** le président, ou son représentant dûment habilité, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

Le Secrétaire de séance
Mme Emma LEON

Le Président
M. Jean-François LONSOLO